

## Le PCI *(Suite de la page II)*

En plus des mécanismes habituels de financement, le PCI comporte un programme d'Activités spécialisées qui soutient d'autres initiatives facilitant les rapports commerciaux sur les marchés des pays en développement. TEMIC, institut à but non lucratif ayant son siège à Montréal et établi par le secteur des télécommunications, forme des cadres de haut niveau des pays en développement et familiarise les responsables des télécommunications des pays en développement avec les produits, services et savoir-faire canadiens, ce qui favorise du même coup la coopération et les échanges commerciaux.

Le Fonds de coopération industrielle Canada/SFI, dont le siège est situé à Washington, a été constitué par le PCI de l'ACDI au sein de la Société financière internationale (SFI), organisme membre du Groupe de la Banque mondiale. Il permet au secteur privé des pays en développement d'établir des liens avec des Canadiens afin de détecter de nouvelles possibilités d'action outre-mer. En intervenant dès l'étape de la conception de projets susceptibles d'être appuyés par les banques, les entreprises canadiennes se trouvent souvent associées à longue échéance avec leur partenaire initial du secteur privé des pays en développement.

Le PCI soutient le Bureau de promotion du Commerce Canada, lequel favorise le resserrement des liens entre les exportateurs des pays en développement et les importateurs canadiens, ce qui suscite de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux.

Le PCI de l'ACDI parraine également des séminaires, des missions à l'étranger, des foires et des instituts de formation spécialisés - particulièrement à l'intention de cadres du monde en développement -, ce qui procure aux milieux canadiens de l'exportation un service à valeur ajoutée.

### *Les possibilités qu'offre l'environnement*

## Appui du PCI à la technologie environnementale

Le développement durable constitue une orientation d'une importance cruciale pour la prospérité économique et un environnement naturel sain. Les pays en développement recherchent des modèles de développement durable sur le plan écologique au moment où ils s'industrialisent, ce qui suscite un accroissement de la demande de technologies environnementales. Cette demande correspond à une volonté du secteur privé canadien de transférer ces technologies.

Le programme a pour but d'aider les pays en développement à se doter sur place des capacités de mettre au point des technologies environnementales adaptées à leurs besoins grâce à une coopération à long terme avec les producteurs canadiens de ces techniques. À l'instar des autres programmes du PCI, cette initiative est axée sur un transfert plus efficient de technologies vers les pays en développement, au moyen d'un partage des coûts liés à toute adaptation de la technologie canadienne aux réalités locales.

L'ACDI prend maintenant des mesures afin de promouvoir des coentreprises dans le domaine des technologies environnementales. Un rang de priorité plus élevé sera assigné aux propositions de projet soumises par des entreprises canadiennes admissibles qui ont conclu, ou sont sur le point de le faire, un accord de col-

laboration de longue durée dans un pays en développement afin de mettre en place des coentreprises en vue du transfert et de la mise au point de technologies environnementales.

### Qui est admissible?

Le PCI accepte des propositions prévoyant l'essai, l'adaptation et la démonstration d'une technologie environnementale de façon à ce qu'elle puisse répondre à des besoins précis sur les plans de la gestion des ressources, leur traitement et les opérations de transformation, ou à des fins d'utilisation dans les services municipaux. Il faut que cette activité s'inscrive dans le cadre de l'élaboration d'un plan commercial afin de mettre au point la technologie en vertu d'un accord de coentreprise dans un pays en développement.

L'ACDI peut fournir une contribution jusqu'à concurrence de 500 000 \$ en vertu de son programme d'Appui aux projets (Investissement) à des fins de mise à l'essai, d'adaptation et de démonstration de la technologie. On s'attend à ce que la société canadienne et son partenaire sur place partagent le coût total du projet.

Pour obtenir de plus amples informations sur les critères d'admissibilité, veuillez communiquer avec Richard Smith, Gestionnaire de programme, PCI, en composant le (819) 997-0541.

## Grâce au PCI ...

### Un nouveau marché en Amérique du Sud

La société WESTERN OILFIELDS ENVIRONMENTAL SERVICES de Calgary a récemment reçu une contribution du PCI de l'ACDI afin d'explorer la possibilité d'une coentreprise avec une société équatorienne. Western Oilfields compte plus de 15 ans d'expérience dans la prestation de services environnementaux complets à l'indus-

trie pétrolière et gazière ainsi qu'au secteur de l'extraction minière au Canada. De concert avec AEROMAPA Ltée de l'Équateur, qui effectue des opérations de cartographie aérienne et de relevés topographiques, Western Oilfields se propose de mettre en place un service intégré de protection de l'en-

*(Voir page IV: Le PCI.)*